



AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

Niamey, le

-----  
COMITÉ D'ATTRIBUTION DES TITRES D'ACCÈS

**DEMANDE DE TITRE D'ACCÈS VEHICULES**

**TYPE DE VEHICULE :**

N°D'IMMATRICULATION :

NOM DE L'ENTREPRISE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

PORTE D'ACCES A UTILISER :

<b>PP</b>	PARIF PETROLIER
<b>PAG</b>	PARIF AVIATION GENERAL

**IMPORTANT** : Le conducteur du véhicule doit être muni d'un titre d'accès valide lui permettant d'accéder à la zone concernée.

L'employeur engage sa responsabilité sur le respect des consignes de circulation sur la plateforme aéroportuaire du véhicule pour lequel il sollicite le titre d'accès. Le non-respect de la réglementation conduit au retrait du titre d'accès et/ou au paiement d'une amende.

En cas de cession du véhicule, l'employeur doit retirer le titre d'accès et en aviser la Direction de la Sûreté et de la Facilitation de l'Aviation Civile.

Pour connaître la décision du Comité d'attribution des titres d'accès, adressez-vous à **la Cellule de Coordination de la Mise en œuvre des Mesures de Sûreté et Facilitation (CCMESF), ANAC-Niger.**

**Zone réservée au Comité d'Attribution des Titres d'Accès**

**Accordé**

**Refusé**

**Différé**

**Motifs de refus/différemment :**

**LISTE DE DOCUMENTS A FOURNIR :**

- Lettre de motivation de l'entreprise
- Liste de véhicules et leur immatriculation
- Copie carte grise du véhicule
- Copie de l'attestation de la visite technique
- Copie de l'attestation d'assurance datant d'au moins trois (03) mois